
CHAPITRE 2 - RESUME NON TECHNIQUE

Le projet consiste en la rénovation du stockage souterrain d'Étrez. Pour cela, il sera installé de nouvelles installations de traitement et de compression du gaz. Par ailleurs, des machines de compression existantes feront l'objet d'une opération de rénovation afin de répondre aux exigences réglementaires à l'horizon 2010.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le stockage souterrain de gaz naturel en cavité saline d'Étrez est situé à une quinzaine de kilomètres au Nord de Bourg en Bresse dans le département de l'Ain (01).

Les installations de surface du stockage d'Étrez comprennent une station centrale située à environ 2 km à l'Est du village d'Étrez et des plates formes essentiellement implantées dans la forêt et les bocages alentours.

Le présent projet intéresse les installations existantes de surface de la station centrale du stockage d'Étrez.

L'aire d'étude, dont la localisation est présentée sur la carte suivante, correspond au périmètre réglementaire du rayon d'affichage de l'enquête publique le plus important défini aux rubriques concernées par le projet dans le décret n°53-578 du 20 mai 1953 relatif à la nomenclature des ICPE, codifié par le Code de l'Environnement (Livre V), soit un rayon de 3 km autour des installations.

L'aire d'étude, doit permettre d'apprécier plus précisément les effets de proximité des installations pour mettre en œuvre des mesures conservatoires et compensatoires nécessaires. Elle doit donc au minimum intégrer toutes les zones vulnérables comprises dans le périmètre du plan d'intervention des nouvelles installations à créer.

L'aire d'étude intéresse 5 communes du département de l'Ain :

- Attignat
- Cras-Sur-Reyssouze
- Foissiat
- Etrez
- Marboz

La commune d'Attignat a une très faible part de son territoire concerné par l'aire d'étude.

2. LE CADRE PHYSIQUE

La zone d'étude est soumise à climat un semi-continentale caractérisé par :

- l'abondance et la répartition équilibrée des précipitations entre les saisons;
- des températures moyennes hivernales de 0 C;
- des températures moyennes estivales autour des 20°C,
- des vents de prédominance Sud et Nord;
- une occurrence relativement faible des phénomènes exceptionnels.

La zone d'étude se situe sur un terrain légèrement ondulé qui varie entre 200 et 236 m d'altitude. Le site du stockage d'Étrez se trouve sur un point haut qui culmine à 227 m.

Le pays de Bresse, vaste lac en communication avec la mer à l'époque tertiaire contient des sédiments argileux ainsi qu'une très épaisse formation salifère située entre – 700 et – 1800 mètres de profondeur, où est stocké le gaz.

Dans la zone centrale du stockage, les couches géologiques profondes s'étagent de la façon suivante à partir de la surface du sol :

- de 0 à -400 m : une succession de couches de sables, argiles, anhydrites et calcaires et enfin une nappe aquifère
- de -400 à -700 m : une couche de marnes étanches
- de -700 à -1100 m : un massif salifère supérieur composé de sel gemme avec des niveaux intercalaires d'argiles et d'anhydrites

- de -1100 à -1350 m : une série de marnes et anhydrites étanches
- de -1350 à -1800 m : un massif salifère inférieur composé de sel gemme et comprenant dans sa partie supérieure une proportion d'environ 17% de roches insolubles, argiles et anhydrites.

Il est important de noter que tous les faciès rencontrés sont très sensibles aux agents aquifères.

L'étude de la sismicité historique de la France réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière précise que le site d'Étrez est classé en zone de sismicité nulle.

3. LE MILIEU NATUREL

La zone d'étude ne comprend pas d'espaces naturels faisant l'objet d'une protection réglementaire tels que les Parcs Nationaux (P.N.), les Réserves Naturelles (R.N.), et les Arrêtés de Protection de Biotope (A.P.B.). D'autres part, elle n'accueille pas de sites à gestion contractuelle comme les Sites d'Intérêts Communautaires (SIC)- Natura 2000 habitats, les Zones de Protection Spéciale (ZSC)- Natura 2000 oiseaux et les Parc Naturels Régionaux.

La zone d'étude comprend des espaces boisés avec la forêt du bois Charbon au Nord-Ouest, le bois Bernard et le bois Jean à l'Est, le bois des Pierrets et du Chanelet au Sud-Est, et le Taillis du Champ et le bois de Malaval au Sud.

Les bocages se retrouvent tout autour du site entre les espaces boisées. Ces bocages sont caractérisés par des champs agricoles, entrecoupés de haies et de bosquets isolés.

La DIREN de Rhône-Alpes a indiqué dans son profil environnemental régional que les espèces suivantes sont susceptibles d'être rencontrées dans les bords de champs enherbés et les haies : Perdrix grise, chauve-souris, Caille des blés, Alouette des champs, Bruant zizi, Triton crêté, Orvet...

La zone d'étude comprend les affluents de la rivière Sevron avec du Nord-Est au Sud : le bief de la Forêt, le bief de l'Enfer et le bief de Malaval et les affluents de la Rivière Reyssouze avec du Nord-Ouest à l'Ouest le bief de la Rente et le bief de la Spire. Ces cours d'eau pourraient abriter une espèce protégée répertoriée par la DIREN Rhône-Alpes, le Flûteau nageant.

4. AMBIANCE PAYSAGERE

La zone d'étude appartient à une unité paysagère plus vaste, identifiée par la Direction Régionale de l'ENVironnement (DIREN) de Rhône-alpes comme « paysages ruraux à dominante patrimoniale ». Ils se distinguent des autres paysages ruraux par une forte identité liée à des structures paysagères singulières. Celles-ci proviennent d'une spécialisation agricole et de modes de faire-valoir traditionnels. Ces paysages sont généralement associés à une architecture vernaculaire caractéristique, à des traces d'histoire ancienne et à des produits du terroir.

Le paysage immédiat du site est marqué par un relief légèrement ondulé recouvert de terres agricoles en semi-bocage et d'espaces boisés, avec à l'Est une vue lointaine sur le début de la chaîne des montagnes du Jura.

Quatre types d'unités paysagères se distinguent en fonction des éléments arborés et des possibilités de perception visuelle (profonde ou éloignée) :

- Les secteurs fermés boisés ;
- Les secteurs fermés urbains ;
- Les espaces ouverts et semi-ouverts ;
- Les secteurs industrialisés.

5. MILIEU HUMAIN

La plupart des habitats compris dans la zone d'étude se trouvent sur la commune d'Étrez, avec notamment le village d'Étrez, quelques lieux-dits se situent sur la commune de Marboz, et quelques habitats isolés sont sur les communes de Foissiat et Cras-Sur-Reyssouze. La zone d'étude est faiblement peuplée comme seul le village d'Étrez est compris dans cette zone. Les communes concernées par la zone d'étude présentent une faible

population (inférieur à 2500 habitants) et un solde migratoire positif comparé au recensement de 1990 avec le plus important pour la commune d'Étrez.

Six habitations se trouvent dans un rayon de moins de 250 mètres autour de la station central du stockage d'Étrez comme indiqué sur la Figure 8. L'habitat plus éloigné, environnant le site d'Étrez, est essentiellement représenté par des fermes isolées ou rapprochées en groupe de 2 ou 3. Il s'agit d'un habitat traditionnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Plan rectangulaire très allongé,
- Faible hauteur des murs, et façade sobres avec quelques empierrements apparents dans les angles, surtout remarqué sur les fermes récemment réhabilitées,
- Toits à 4 pentes en tuiles rondes, imposants, débordant sur la façade et les pignons.

Une école primaire se situe au niveau du village d'Étrez. De plus, une halte garderie se situe en bordure de la zone d'étude au Sud-Ouest du site. Proche de la zone d'étude on trouve également : une école et un foyer pour personnes âgées à moins de 250 mètres à l'Est de la zone d'étude à Marboz ; et une maison de retraite à 1 km au Nord-Ouest de la zone d'étude à Foissiat.

Il n'y a pas d'activité industrielle à proximité immédiate de la station central d'Étrez ou dans la zone d'étude.

L'activité prédominante au sein de la zone d'étude est l'agriculture.

Le principal attrait touristique de la zone d'étude réside dans la diversité des promenades et randonnées pédestre qu'elle offre.

La zone d'étude ne comprend pas de monuments historiques ou de sites classés ou inscrits. Le SRA signale la présence de 6 sites archéologiques dans la zone d'étude avec 2 mottes castrales, 1 motte castrale/ vestige néolithique/ Lithique, 2 anciennes voies et l'Eglise St.-Martin.

La station centrale de stockage souterrain d'Étrez est située à environ 2 km du village d'Étrez et l'accès se fait par de petites routes et chemins vicinaux, depuis les départementales D28 et D28b. La voie ferrée la plus proche se situe à 8 km à l'Est du site et relie Saint-Amour à Bourg-en-Bresse ; et l'aérodrome le plus près est celui de Bourg-en-Bresse qui se trouve à environ 16 km au Sud-Est du site.

La station centrale du site de stockage d'Étrez est seulement concernée par le POS de la commune d'Étrez qui définit cette zone en UX, c'est-à-dire en zone « destinée à accueillir des activités industrielles, commerciales et de services liées uniquement à l'exploitation de Gaz de France et du stockage de gravier

6. NUISANCES ACTUELLES

Les émissions de polluants atmosphériques sont dues essentiellement aux ateliers de compression de la station de stockage.

L'étude de bruit réalisée récemment a permis de mettre en évidence un niveau sonore trop important dans le voisinage du site.

Le fonctionnement du site de stockage d'Étrez n'est pas une source d'émissions olfactives en fonctionnement normal. Il est possible que des dysfonctionnements soient sources de gêne olfactive. De tels dysfonctionnements sont rares.

Les déchets issus de l'exploitation sont collectés, triés et éliminés en fonction de leur nature.

7. RAISONS POUR LESQUELLES, NOTAMMENT DU POINT DE VUE DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES, PARMIS LES SOLUTIONS ENVISAGEES, LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU

Le projet de rénovation de la station d'ETREZ vise à adapter et rénover le site afin :

- d'améliorer la sécurité des installations ;
- de diminuer leur impact sur l'environnement ;

- de fiabiliser le fonctionnement des installations ;
- d’assurer le développement du stockage souterrain.

Une grande partie des installations existantes sur la station centrale restera en service (les autres seront démantelées) et il sera réalisé :

- de nouvelles installations de traitement du stockage d’ETREZ;
- de nouvelles installations de compression du stockage d’ETREZ ;
- une installation provisoire de chantier.

Une vue de la station centrale avec les nouvelles installations est donnée dans la page suivante.

Le projet sera réalisé à l’intérieur de la limite de propriété actuelle de Gaz de France, dont l’emprise est d’environ 38 ha.

Les critères ayant orienté le choix de ce site sont des critères :

- environnementaux ;
- de sécurité;
- techniques;
- économiques.

Les plans des installations futures figurent dans la pièce n°II (Localisation du projet) du Dossier d’Installation Classée.

Projet de rénovation de la station centrale d'Étrez



8. ANALYSE DES EFFETS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE ET MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, LIMITER ET SI POSSIBLE COMPENSER LES INCONVENIENTS DE L'INSTALLATION, AINSI QUE L'ESTIMATION DES DEPENSES CORRESPONDANTES

La conception du projet a été réalisée dans le but d'améliorer les performances des installations existantes d'une part, et d'installer de nouvelles machines issues des meilleures technologies et ce dans le but de limiter et réduire les impacts sur l'environnement.

Ainsi, la majeure partie des contraintes environnementales a été prise en compte dès la conception du projet. Il en résulte que d'importantes mesures d'atténuation des nuisances ont été intégrées permettant de limiter de façon notable les incidences sur l'environnement :

- ✓ Réalisation d'une étude architecturale et paysagère permettant d'intégrer au mieux le projet à son environnement (aménagement paysagers, mise en bâtiment et enfouissement des ouvrages...);
- ✓ Choix technologiques permettant de réduire les nuisances (paysagères, sonores, atmosphériques...) et d'améliorer la situation actuelle :
 - En retenant une implantation des installations à l'intérieur de la limite de propriété, éloignée des habitations afin de réduire les nuisances sonores et de limiter l'impact sur l'urbanisation,
 - En réduisant les émissions de dioxyde de carbone, par suppression ou amélioration des installations les plus polluantes (moto-compresseurs),
 - En implantant des nouveaux équipements issus des meilleures technologies existantes sur le marché (suppression de la torche, génératrice de flammes et de fumées, donc d'odeurs et d'émissions atmosphériques, en remplaçant les trois unités de régénération de TEG* actuelles d'ETREZ 1, par trois nouvelles unités équipées d'économiseurs* permettant la valorisation directe des effluents concentrés);
 - En mettant aux normes les équipements qui seront conservés,
 - En mettant les équipements en bâtiments, en fosse ou en les enfouissant de manière à réduire leur impact sur le voisinage (bruit, odeurs).

La période de travaux sera également source d'effets temporaires : risques de pollution des sols et du sous-sol dus à un déversement accidentel de substances polluantes, augmentation du trafic et des nuisances qui y sont liées (rejet des gaz d'échappement des engins motorisés...), perturbation de la faune locale et risque de collision avec des grands animaux..

Les mesures réductrices et compensatoires à prendre en compte pour ces impacts concernent essentiellement le déroulement du chantier : prise de précaution pendant les travaux (stockage, manipulation, aménagements de sécurité, signalisation...), formation et sensibilisation du personnel, contrôle du matériel (respect des normes de rejet des gaz d'échappement) et respect des horaires de travail. Tous ces aspects seront intégrés dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

9. LES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

Les conditions sont réunies pour que Gaz de France, maître d'ouvrage de la station d'ETREZ puisse remettre en état le site en fin d'exploitation, si nécessaire.

Après vidange des cavités et mise en sécurité totale de la station, les bâtiments et les équipements seront démantelés. Les déchets issus du démantèlement de la station seront triés et évacués vers des filières adaptées, conformément à la réglementation en vigueur.

Une dépollution des sols pourra avoir lieu, le cas échéant. Ils seront terrassés et remis en culture ou végétalisés selon leur destination future.

10. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

La rédaction de l'état initial est basée sur les informations recueillies au sein des administrations compétentes (Mairies, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction régionale de l'Environnement,...), de la bibliographie existante (cartes IGN et du BRGM,...) et des visites de terrains.

Le choix du projet a reposé sur des critères tels que l'intégration des contraintes environnementales (physiques, humaines, naturelles), des besoins d'améliorer la sécurité et la fiabilité des installations, de diminuer leur impact sur l'environnement, des aspects techniques ainsi que financiers.

Les impacts du projet ont été mis en évidence grâce à la connaissance acquise du site lors de la rédaction de l'état initial, à la comparaison des projets de même type dont les incidences sur l'environnement sont connues et aux documents existants relatifs au projet.

Les mesures de réduction des impacts sont fondées sur le recensement des incidences du projet. Une partie de ces mesures est liée au chantier et n'est donc pas chiffrable. Soulignons que dès sa conception, une part importante de mesures conservatoires a été intégrée au projet.